

Règlement intérieur Bed&Kite

Le fonctionnement de B&K

- L'école est une école labellisée FFVL.
- Les moniteurs sont titulaires de BPJEPS mention glisse aérotractée.
- L'école est ouverte de mars à novembre suivant les conditions météorologiques.
- Des sessions de perfectionnement à la carte sont possibles sur réservation de Décembre à Février en fonction des conditions météo et de la disponibilité du moniteur (pratiquants autonomes uniquement).
- L'école propose plusieurs gammes de cours sur plusieurs supports, ce référer au site www.bedandkite.fr

L'organisation

- Le rendez-vous se fait sur différents sites en fonction des conditions météorologiques. Une confirmation vous est transmise la veille par SMS pour préciser le lieu et l'heure du rendez-vous.
- Les pratiquants majeurs et mineurs attestent de l'aptitude à s'immerger et à nager au moins 50 M, à défaut d'attestation, le pratiquant peut être soumis à un test.
- Toute arrivée tardive ou départ anticipé ne fera pas l'objet d'un rattrapage aussi bien au niveau des horaires que financier.
- Le responsable technique qualifié (moniteur) est le seul responsable du lancement ou de l'annulation de la séance.

Les cours

- Le responsable technique qualifié (moniteur) est le seul responsable du lancement ou de l'annulation de la séance.
- Tout refus des consignes du moniteur peut être sanctionné.
- Tout élève s'engage à être sobre et ne doit pas avoir consommé de substances illicites.

Assurances et licences.

- L'école est assurée pour (les moniteurs, l'école et les élèves).
- Une assurance en responsabilité civile élève est comprise dans le prix des cours pour la durée des cours. Pour que celle-ci soit prolongée au reste de l'année un Certificat Médical est nécessaire ainsi que le paiement de la somme complémentaire correspondante (voir licence FFVL de l'année).

- Une information sur l'intérêt d'une assurance Individuelle Accident élève vous sera faite sur place avant les cours.
- Les personnes mineures doivent être porteuses d'une autorisation écrite de leurs parents pour pratiquer les activités proposées (voir fiche d'inscription).

Le matériel utilisé

- L'équipement et le matériel collectif et individuel fournis par B&K sont conformes à la réglementation en vigueur et correctement entretenus.
- Le responsable technique qualifié s'assure périodiquement de l'état du bon entretien des équipements individuels et collectifs et à remplir leurs aptitudes et leurs fonctions.
- En cas de perte ou de dégradation du matériel, pour non-respect des consignes, celui-ci vous sera facturé.

Les moyens de sécurités

- Le port du gilet de sauvetage et du casque est obligatoire dans le cadre des cours.
- Avant tout cours le Dispositif de Secours et d'Intervention (DSI) adapté au site du jour vous est détaillé par le moniteur.
- L'école dispose d'un téléphone portable comme moyen de communication.
- En cas d'accident l'école dispose d'une trousse de secours, sur le site de pratique.

Affichage :

- Le règlement intérieur.
- La déclaration d'établissement.
- Les diplômes et permis.
- La carte professionnelle.
- L'attestation d'assurance (RC).
- Le DSI.
- Les zones de navigation et points d'accès des secours.